

BAREME DES HONORAIRES

Transactions

.....

Honoraires TTC à la charge du vendeur (sauf convention contraire)

Jusqu'à 55 000 €	10% du prix de vente
de 55 001 € à 105 000 €	de 7% à 8% du prix de vente
de 150 001 € à 200 000 €	de 5% à 6% du prix de vente
de 200 001 € à 300 000 €	de 4% à 4,5% du prix de vente
Au-delà de 300 001 €	4% du prix de vente

Locations

.....

Honoraires TTC de visite du preneur, constitution de son dossier, rédaction du bail, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur :

Zone tendue :

A la charge du preneur 10€ TTC par m² de surface habitable

A la charge du bailleur 10€ TTC par m² de surface habitable

Zone très tendue :

A la charge du preneur 12€ TTC par m² de surface habitable

A la charge du bailleur 12€ TTC par m² de surface habitable

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

à la charge du preneur 3€ TTC par m² de surface habitable

à la charge du bailleur 3€ TTC par m² de surface habitable

Honoraires d'entremise à la charge du bailleur.....300 € TTC